



Formation Perfectionnement

Contrôleur de gestion

Bienvenue dans le programme de perfectionnement Contrôleur de gestion, composé de 6 parcours de formation, d'une durée totale de 54 heures.

Ce programme de perfectionnement est accessible en ligne pendant 6 mois, 24H/24 en illimité.

Les contrôleurs de gestion œuvrent à la bonne gestion de l'entreprise et notamment à la maîtrise des coûts. Dans les grands groupes, cette fonction est exercée par un service de contrôle budgétaire ; dans les PME-PMI, elle est souvent rattachée au directeur financier. Tous les services de l'entreprise sont étudiés par les contrôleurs de gestion : commercial, marketing, production, informatique, finances, ressources humaines, logistique...

Leurs missions principales consistent à négocier les budgets avec les opérationnels, obtenir les chiffres réalisés, analyser les écarts entre budget et réalisé, mettre en place des actions correctives avec les opérationnels, conseiller la direction de l'entreprise.

Certification de qualification professionnelle : Code des fiches ROME les plus proches : M1202 Audit et contrôle comptables et financiers.

Objectifs :

Ce programme de perfectionnement a pour objectifs de :

- former à la transformation numérique des entreprises et spécifiquement aux pratiques comptables digitales ;
- former à l'analyse financière ;
- former aux procédures ;
- former à la qualité et aux coûts de non qualité.

Prérequis à la formation :

Formation comptabilité/gestion de base ou expérience

Public visé :

- Etudiants voulant se spécialiser en contrôle de gestion
- Responsable comptable ou financier dans des structures petites ou moyennes ou comptable unique
- Assistant du contrôleur de gestion dans de grandes entreprises
- Collaborateur dans un cabinet d'expertise comptable ou de commissariat aux comptes

Experts formateurs :

Les experts qui ont enregistré ces formations sont des informaticiens pour les logiciels, des experts-comptables pour la comptabilité et la gestion, des avocats pour le droit.

Praticiens de l'entreprise, ils conseillent quotidiennement des dirigeants d'entreprises.

Contenu de la formation :

Ce programme de perfectionnement est composé de 6 parcours de formation, validés par 6 examens réalisés en ligne, effectués lorsque l'apprenant a étudié au moins 70% d'un parcours de formation. La correction des tests est automatique et donne lieu à la délivrance d'une note.

L'attestation de formation mentionne les titres des parcours de formation étudiés à 70% et les notes obtenues aux examens.

- Je transforme l'entreprise avec le digital – Télécharger le parcours (PDF)
- Je digitalise l'organisation de mon entreprise – Télécharger le parcours (PDF)
- J'optimise la tenue de ma comptabilité – Télécharger le parcours (PDF)
- J'analyse les résultats de l'entreprise – Télécharger le parcours (PDF)
- Je mets en place la qualité – Télécharger le parcours (PDF)
- Je gère les difficultés de l'entreprise – Télécharger le parcours (PDF)

Les parcours de formation sont installés sur une plateforme de e-learning ludique et conviviale. Les apprenants sont représentés par leurs avatars qui tchatent entre eux.

La durée moyenne d'un parcours est de 8 à 12 heures, chaque parcours étant composé par 25 à 40 vidéos de formation, accompagnées chacune de 5 tests de validation de connaissances. Des PDF pédagogiques complètent les parcours.

Ce programme de perfectionnement est accessible pendant 6 mois.

Temps formation vidéo : 36 heures

Temps examen : 6 heures

Temps de travail personnel : prises de notes, recherches complémentaires, préparation des examens : 2 heures par parcours, soit 12 heures

TEMPS TOTAL PROGRAMME CONTROLEUR DE GESTION : 54 heures

Prix :

760 euros nets de tva dans le cadre d'une formation continue

L'équipe pédagogique de FORCES peut être contactée sur pedagogie@laformationpourtous.com (réponse dans les 24 heures ouvrables) et du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h au 01.39.57.64.82.

Les vidéos de formation sont consultables par les personnes porteuses de handicap physique de leur domicile, sur leur ordinateur, tablette ou portable. Les personnes souffrant de handicap visuel ou auditif peuvent avoir des difficultés à voir ou à entendre les vidéos.

Dans ce cas, elles peuvent consulter :

- l'AGEFIPH : www.agefiph.fr – 0 800 11 10 09 – et la page de son site web spécialement dédiée à la formation : <https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>
- le site service-public.fr pour connaître leurs droits : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>

WWW.FORCES-LMS.COM

Email : commercial@forces.fr